


Assurance obligatoire des soins «CallDoc»

Ce qu'il faut savoir

Vous avez choisi CallDoc, le modèle alternatif d'assurance innovant et avantageux combinant orientation médicale par téléphone et téléconsultations.

Principes

- Vous appelez notre partenaire de télémédecine au numéro gratuit  **0800 963 963** avant toute consultation.
- Un conseiller de santé vous orientera sur les démarches thérapeutiques à entreprendre en fonction du problème de santé que vous avez décrit.
- Si une consultation médicale s'avère nécessaire, un médecin vous rappellera pour une téléconsultation, si votre état de santé le permet.
- Un résumé de l'orientation que vous devez suivre vous est envoyé, si vous le souhaitez.



Il n'est pas nécessaire d'appeler notre partenaire de télémédecine:

- en cas d'urgence*;
- pour les contrôles et traitements gynécologiques et ceux liés à la grossesse et à l'accouchement;
- pour les contrôles et traitements ophtalmologiques, dentaires et pédiatriques.

*Vous devez toutefois annoncer le cas auprès de notre partenaire de télémédecine dans les 15 jours suivant l'urgence.

Confidentialité garantie!

Tous les entretiens téléphoniques et téléconsultations sont confidentiels et soumis au secret médical.

Nous vous conseillons d'enregistrer le numéro de téléphone gratuit 0800 963 963 dans votre liste de contacts ou en scannant ce QR Code:



CallDoc
24h sur 24



0800 963 963

CallDoc
24h sur 24



0800 963 963

CallDoc
24h sur 24



0800 963 963